



CÉLIGNY

Législature 2020-2025
Délibération
Séance du 12 septembre 2023

Acquisition de véhicules et outils électriques pour la gestion des espaces verts de la commune

Vu la demande faite lors de la séance du Conseil municipal du 10 mai 2022 pour la modernisation du matériel du personnel d'exploitation,

vu les tests réalisés par le personnel sur 4 marques de véhicules différents.

vu la réalisation d'un comparatif et d'une adaptation des véhicules aux besoins particuliers de la commune et la sélection par les futurs utilisateurs des véhicules et outils

vu l'objectif de réduction des nuisances sonores et de la production de CO2 pour l'entretien du territoire,

vu la possibilité d'utiliser les installations de recharge des véhicules électriques aux Grands-Chênes,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984, sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

D é c i d e

par 7 oui, 0 non et 2 abstentions

1. D'acquérir deux véhicules électriques en remplacement des véhicules actuels,
2. D'acquérir divers outils électriques, ainsi que les batteries, chargeurs et harnais
3. D'ouvrir au Maire un crédit de 160'000.-- F destiné à ces acquisitions.

4. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense prévue au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024.
6. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de 160'000. -- F (maximum : crédit brut) afin de permettre l'acquisition de ce bien.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'M' followed by a series of connected loops and a final vertical stroke.